



Règlement intérieur

Auterive organise un concours de fleurissement destiné aux particuliers et ouvert aux écoles.

Les candidatures devront être présentées entre le 1er avril et le 10 mai 2024.

Critères de participation :

- Habiter Auterive.
- Proposer un lieu visible de la rue : pas de porte, fenêtre, balcon, jardin. Pour les écoles qui souhaitent participer pas de critère particulier.
- Autoriser le jury à prendre des photos et à éventuellement les publier dans un article.

Critères de sélection par le jury :

- La vue d'ensemble de la rue.
- L'aspect esthétique ou artistique du fleurissement (mise en scène).
- L'aspect technique : plantes bien entretenues, diversité (annuelles, vivaces), originalité, démarche écologique (Récupération d'eau, matériaux naturels, récupération...)

Catégories du classement :

- Pas-de-porte
- Fenêtre, balcon
- Jardin
- Ecole

Classement :

Chaque critère sera noté sur 10. Dans chaque catégories les trois meilleurs candidats seront primés . La remise des prix se fera samedi 06 juillet 2024 en mairie.

Inscriptions sur www.auterive31.fr ou retrait du dossier à l'accueil de la Mairie.